

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	23
VOTANTS :	24

OBJET :
LOTISSEMENT CLOS DES
ROSIIERS – RETROCESSION
D'UNE PARCELLE A LA
COMMUNE DE LAPALISSE

Délibération N°21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-cinq**
Le **Dix Avril à 18 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 4 Avril 2025 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES, M. BOUCHET, Mme QUATRESSOUS, M. BRUNIAU, Mme CHERVIN, M. ROUSSILHE, Mme MINARD de CHABANNES, M. BODIN, M. FERBOS, Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, pouvoir du titulaire Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. LATOUR, pouvoir du titulaire M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD, pouvoir à Mme L'HULLIER

Madame Delphine THÉVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président rappelle les délibérations prises
le 27 septembre 2022 ; le lot espaces verts avait été rétrocédé à
la Communauté de Communes afin de pouvoir modifier le plan
d'aménagement du Lotissement.

A ce jour, le plan du lotissement le Clos des Rosiers a
été modifié, il convient donc de rétrocéder la nouvelle parcelle
« espace vert », Lot N°10 de 1 411 m² environ, à la Commune
de LAPALISSE pour que l'ensemble des parties publiques lui
appartienne et qu'elle en assure l'entretien.

Le Conseil entendu les explications de son Président et
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de rétrocéder à la Commune de Lapalisse la nouvelle
parcelle « espace vert », Lot N°10 de 1 411 m² environ, située
au lotissement Le Clos des Rosiers, à Lapalisse, conformément
au plan annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 17 AVR. 2025
Publié ou Notifié
le : 11 AVR. 2025
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

Pays de
Langliss

COMMUNE DE LAPALISSE

Section AI n°225

Lotissement "Le Clos des Rosiers"

Maîtrise d'œuvre:



6. Plan de Composition - PA4

MODIFICATIF

NGF

Lambert

Echelle : 1/500

Date	Rédacteur	Modifications - Observations
Séptembre 2017	S. Prémont	Permis d'Aménager
Juin 2016	S. Barozzet	Modificatif du Permis d'Aménager

N° de DP



LEGENDE

- | | | | |
|---|----------------------------------|---|--|
|  | Périmètre du lotissement |  | Liminaire des lots |
|  | Demi-caniveau CS1 |  | Limite des lots |
|  | Bordure type A2 |  | Zone de retrait de 3.00 m mini des limites séparatives avec possibilité de construction en limite de lot |
|  | Bordure type P1 |  | Limite de recul 35.00 minimum de l'alignement des voiries (à l'intérieur des lots) |
|  | Revêtement en enrobé |  | La position de l'entrée est fixée |
|  | Revêtement en enrobé + résine | | Surface totale : 24 145 m ² |
|  | Revêtement en enduit gravillonné | | Espaces communs voirie et espaces verts : 7 307 m ² |
|  | Revêtement en sable | | Espaces privatifs cessibles : 16 838 m ² |
|  | Noue de rétention | | |
|  | Engazonnement |  | Arbres |
|  | Mélange Terre-Pierre | | |

Surface totale : 24 145 m²
Espaces communs voirie et espaces verts : 7 307 m²
Espaces privatifs cessibles : 16 838 m²

PROFIL TYPE VOIRIE ET
TRANCHEE TECHNIQUE